

future

science & politique

PAAB 27

Rapport
annuel
2025

Sommaire

1 — Objectifs du Réseau FUTURE	2
2 — Fonctionnement du Réseau FUTURE	4
3 — Team politique FUTURE	5
4 — Bilan politique: éviter des coupes budgétaires disproportionnées	8
5 — Les activités du Réseau FUTURE en chiffres	21

1

Objectifs du Réseau FUTURE

Depuis sa fondation en 2001, le Réseau FUTURE entretient un dialogue constant entre les hautes écoles suisses, les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation et les acteurs et actrices de la politique fédérale (Conseil fédéral, Administration fédérale, Parlement et autres organes politiques actifs dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation).

L'objectif principal du Réseau FUTURE est de créer et maintenir les meilleures conditions-cadres possibles pour la formation, la recherche et l'innovation en Suisse. Par ses activités, le Réseau FUTURE s'engage en faveur d'une politique d'investissement stable et durable dans le domaine FRI, et pour des conditions-cadres qui tiennent compte des besoins de la place scientifique.

Fonctionnement du Réseau FUTURE

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Académies suisses
des sciences

Conseil des EPF

Innosuisse

Fonds national
suisse

swissuniversities

HAUTES ÉCOLES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE



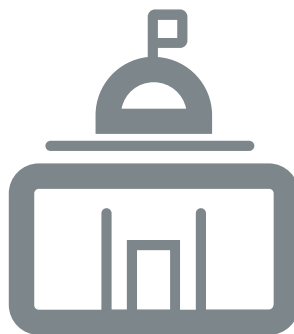
future
science & politique



TEAM POLITIQUE

11	<u>PLR</u>
8	<u>Centre</u>
6	<u>PS</u>
4	<u>Vert-es</u>
3	<u>PVL</u>
1	<u>UDC</u>

PARLEMENT



Le Réseau FUTURE se situe à l'interface entre la politique et le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI).

— Le Réseau FUTURE est porté par des organisations qui représentent les hautes écoles, la recherche et l'innovation suisses. Il s'agit de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), du Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), des Académies suisses des sciences et de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse. Ensemble, ces organisations partenaires constituent le comité du Réseau, au sein duquel elles échangent sur des thèmes d'actualité et définissent leurs positions communes.

— Le Réseau FUTURE se compose en outre d'un Team politique, composé de parlementaires issu-es de tous les partis et de toutes les régions de la Suisse. Ces conseillères et conseillers nationaux et aux Etats s'engagent en particulier dans les commissions parlementaires importantes pour le domaine FRI. Sous la Coupole, ce sont les membres du Team politique du Réseau FUTURE qui donnent les impulsions aux actions politiques liées au domaine FRI.

— La coordinatrice du Réseau FUTURE, Petra Studer, assure les échanges entre le comité et le Team politique. Elle est soutenue dans ses fonctions par le secrétariat du Réseau FUTURE, géré par l'agence VIRTÙ Public Affairs AG.

Team politique FUTURE

Le Réseau FUTURE entretient des contacts réguliers avec le Team politique. Il sensibilise continuellement d'autres parlementaires intéressés par le domaine FRI et cherche à compléter le Team.

CSEC

Commission de la science, de l'éducation et de la culture

CER

Commission de l'économie et des redevances

CdF

Commission des finances

CTT

Commission des transports et des télécommunications

CAJ

Commission des affaires juridiques

CdG

Commission de gestion

CIP

Commission des institutions politiques

CPE

Commission de politique extérieure

CSSS

Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

CEATE

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

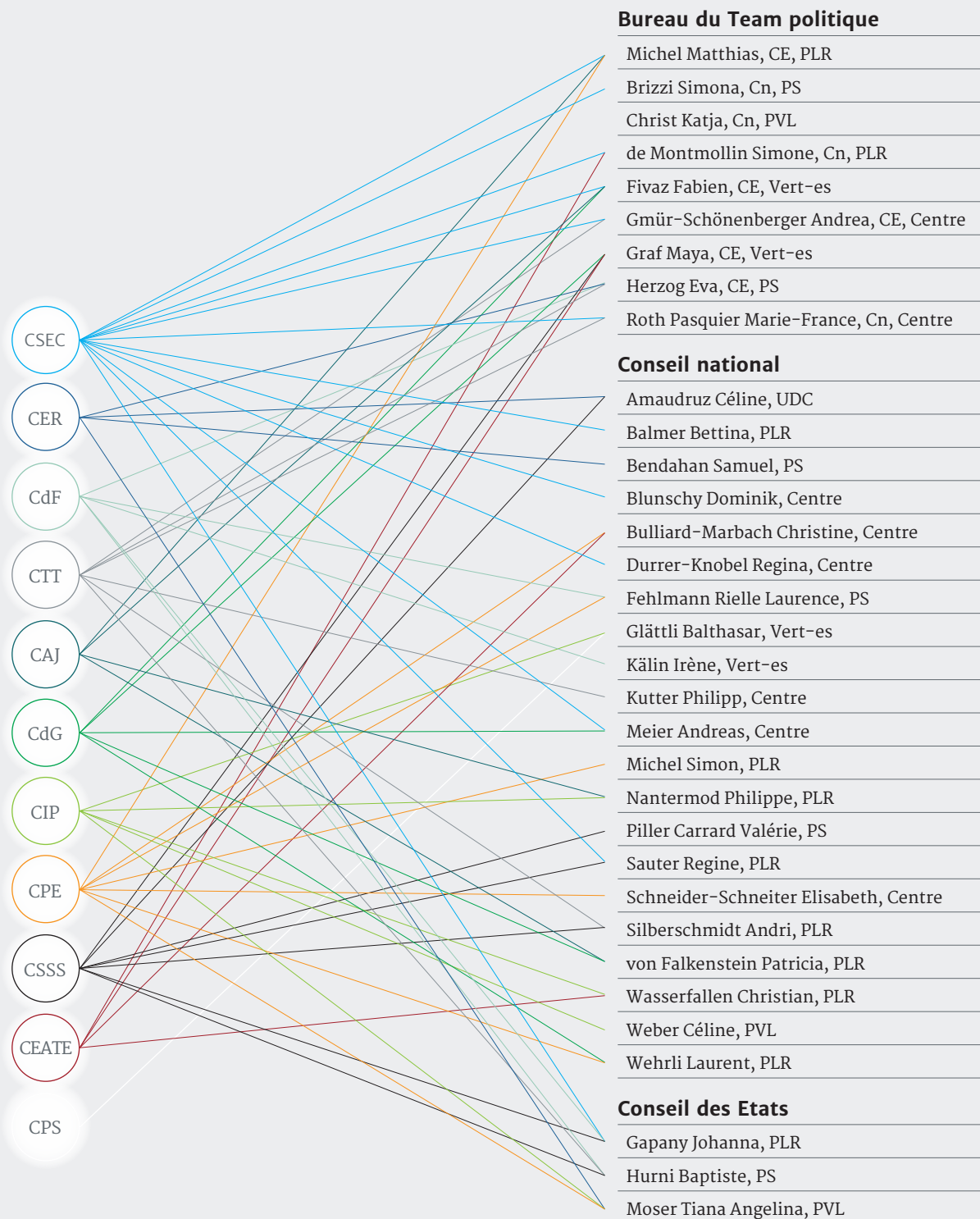
CPS

Commission de la politique de sécurité

Au cours de l'année sous revue, le Team politique du Réseau FUTURE a connu quelques changements. En mars 2025, les deux conseillères nationales Simona Brizzi (PS, AG) et Katja Christ (PVL, BS) ont rejoint le bureau. Simona Brizzi, membre du Team politique depuis 2024, a rejoint le bureau pour remplacer le conseiller national Matthias Aebischer (PS, BE). Ce dernier a quitté le Parlement après avoir été élu au Conseil municipal de la ville de Berne, et a donc également quitté le Team politique. En juin 2025, le conseiller aux Etats Fabien Fivaz (Les Vert-es, NE) est également devenu membre du bureau. Il a intégré le Conseil des Etats au cours de l'année sous revue, sa collègue de parti Céline Vara ayant été élue au gouvernement cantonal neuchâtelois.

Le conseiller national Simon Michel (PLR, SO) a rejoint le Team politique en mars 2025, la conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle (PS, GE) en mai 2025 et le conseiller aux Etats Baptiste Hurni (PS, NE) en décembre 2025. Nicolas Walder (Les Vert-es, GE) a été élu au gouvernement du canton de Genève au cours de l'année sous revue et n'exerce donc plus la fonction de conseiller national. Il a par conséquent quitté le Team politique du Réseau FUTURE.

Au 31 décembre 2025, le Team politique FUTURE comptait 33 député-es, représenté-es au sein des commissions parlementaires suivantes :



18%

Les coupes prévues dans le cadre du PAB 27 interviennent alors que les hautes écoles suisses vont faire face à une hausse du nombre d'étudiant-es de 18% durant les dix prochaines années.

Bilan politique: éviter des coupes disproportionnées

Pour le Réseau FUTURE, l'année 2025 a été marquée par le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération (PAB27), dont le Conseil fédéral avait annoncé les grandes lignes dès septembre 2024. Pour les acteurs et actrices du domaine FRI, l'année a par ailleurs été ponctuée par l'association rétroactive au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe».

Les principales activités, thèmes et initiatives du Réseau FUTURE en 2025 sont résumées ci-après.

4.1

Programme d'allègement 2027: le domaine FRI touché de manière disproportionnée

Depuis quelques années, les dépenses de la Confédération augmentent plus rapidement que les recettes. Le Conseil fédéral prévoyait des déficits de financement structurels jusqu'à 4 milliards de francs par an dès 2027. Ce déséquilibre s'explique principalement par le développement de la prévoyance vieillesse et de l'armée. Avec le programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération (PAB27), le Conseil fédéral visait à rééquilibrer les finances fédérales. Dès septembre 2024, il a présenté les grandes lignes de ce paquet. Avec un total de 59 mesures d'économie, il prévoyait d'alléger le budget fédéral de 2,7 milliards de francs en 2027 et de 3,6 milliards de francs en 2028. D'une manière générale, les mesures d'allègement prévues sont classées en deux catégories: celles qui peuvent être mises en œuvre sans modification législative et celles qui nécessitent une adaptation du cadre légal. Avec des coupes budgétaires de plus de 460 millions de francs par an, le domaine FRI a été touché de manière disproportionnée par ces mesures d'allègement. Alors que les investissements dans le domaine FRI représentaient encore 10,8% des dépenses totales de la Confédération en 2012, cette part n'était plus que de 9,9% en 2024. Dans le cadre du PAB 27, le domaine FRI aurait toutefois dû, selon les plans du Conseil fédéral, contribuer au volume des économies à hauteur de 16,4% en 2027 et de 12,6% en 2028.

En janvier 2025, le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de «Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027», qui regroupe toutes les mesures nécessitant une modification législative dans un «acte modificateur unique», ainsi que les autres mesures, à mettre en œuvre dans le plan financier 2027-2029 et ne nécessitant pas de changement de loi. En

septembre, il a transmis au Parlement le message correspondant, avec des modifications mineures par rapport au projet mis en consultation. Sur les 59 mesures d'économie initialement proposées, 57 figuraient également dans le message. Le volume des allègements s'élevait à 2,4 milliards de francs pour l'année 2027, et à environ 3 milliards de francs pour chacune des années 2028 et 2029. La part du domaine FRI dans le volume total des économies avait encore augmenté (18,5% en 2027 et 15,2% en 2028).

Dans le domaine FRI, les mesures prévues par l'acte modificateur unique concernaient la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), la Loi sur la formation professionnelle (LFPr) ainsi que la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo).

Dans la LEHE, le Conseil fédéral prévoyait de modifier le montant des contributions de base versées aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées, et souhaitait supprimer la base légale régissant les contributions liées à des projets dans les hautes écoles. Dans la LERI, le Conseil fédéral prévoyait d'annuler diverses modifications récemment approuvées par le Parlement dans le cadre d'une révision de la loi, modifications qui permettent à Innosuisse de soutenir plus efficacement les projets innovants et les start-ups. Dans la LFPr, les contributions fédérales aux projets auraient dû être limitées à 50% des coûts imputables. Dans la LFCo, le Conseil fédéral souhaitait supprimer purement et simplement la base légale des dispositions relatives à l'octroi de subventions.

Dans le plan financier 2027-2029, le Conseil fédéral prévoyait les actions suivantes: réduire de 120 millions de francs par an la part de la Confédération dans les contributions de base versées aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées, diminuer de 78 millions de francs par an la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF, ainsi que réduire de 10% chacune les contributions de la Confédération au Fonds national suisse (FNS) et à Innosuisse.

Une telle baisse des investissements aurait eu des conséquences considérables pour les hautes écoles suisses et les organisations d'encouragement de la

recherche et de l'innovation et, par conséquent, pour l'économie et la société suisses. Dès 2024, les organisations partenaires du Réseau FUTURE avaient donc défini une stratégie commune pour faire face aux coupes budgétaires prévues et élaboré un plan d'action pour l'année sous revue.



Le Conseil des Etats décide d'apporter des modifications ciblées

Du côté du Parlement, c'est la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) qui s'est penchée la première sur le programme d'allègement budgétaire au début du mois d'octobre 2025. Ayant reçu plus de 1'500 prises de position dans le cadre de la consultation, la commission a organisé des auditions approfondies avec les milieux concernés. Pour le domaine FRI, elle a entendu le Conseil des EPF, swissuniversities, le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse et HES Suisse. En parallèle, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a mené des auditions et adopté un co-rapport à l'intention de la CdF-E, dans lequel elle a demandé des corrections ciblées aux mesures d'économie prévues dans le domaine FRI.

Au sein de la CdF-E, des délibérations préliminaires ont eu lieu au sein des sous-commissions, suivies de débats approfondis de plusieurs jours lors de séances plénières. En novembre, la commission a proposé à son conseil de réduire les allègements budgétaires prévus par le PAB27 dans le domaine des EPF, pour les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées, ainsi que pour Innosuisse. La majorité de la CdF-E a estimé que les mesures d'économie prévues dans le domaine FRI pesaient de manière disproportionnée sur ce dernier, qu'elles étaient trop radicales et qu'elles portaient gravement préjudice à l'économie au lieu de la soutenir. La correction des coupes budgétaires prévues pour le FNS n'a toutefois été soutenue que par une minorité de la CdF-E.

Lors de la session d'hiver 2025, le Conseil des Etats a annoncé des nouvelles réjouissantes pour le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. En tant que premier conseil, il a apporté des modifications ciblées du PAB27, améliorant ainsi la situation des quatre organisations partenaires du Réseau FUTURE. La Chambre haute a réduit le volume des allègements prévus par les

mesures proposées par le Conseil fédéral dans le domaine FRI pour l'année 2027, le faisant passer de 443,7 millions à 224,7 millions de francs, et pour l'année 2028 de 455,1 millions à 299,6 millions de francs.

Les conséquences financières des décisions du Conseil des Etats (CE) sur le PAB27 peuvent être résumées comme suit pour le domaine FRI:

Mesure	Proposition CF 2027*	Correction CE 2027*	Proposition CF 2028*	Correction CE 2028*	Proposition CF 2029*	Correction CE 2029*
Renforcement du financement par l'utilisateur des universités et des hautes écoles spécialisées (contribution de base)	-120	-60	-120	-60	-120	-60
Suppression des subventions liées à des projets accordées aux universités et aux hautes écoles (projets)	-27,9	-27,9	-29,6	-29,6	-29,6	-29,6
Renforcement du financement par l'utilisateur dans le domaine des EPF	-78	-11	-78	-78	-78	-78
Fonds national suisse (FNS): réduction de la contribution fédérale	-131	-65	-139,3	-70,3	-139,3	-70,3
Innosuisse: Réduction de la contribution fédérale	-32	-16	-33,1	-16,6	-33,1	-16,6
Formation professionnelle: Réduction à 50% des subventions à l'innovation et aux projets dans le domaine de la formation professionnelle	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Formation continue: suppression des dispositions relatives aux aides financières prévues par la loi sur la formation continue	-19,2	-9,2	-19,6	-9,6	-19,8	-9,8
Réduction des crédits alloués à la recherche de l'administration fédérale	-25,6	-25,6	-25,5	-25,5	-25,5	-25,5
Total	-443,7	-224,7	-455,1	-299,6	-455,3	-299,8

*en millions de francs



Sensibilisation à des modifications importantes

Au cours de l'année sous revue, le Réseau FUTURE s'est fortement engagé pour faire entendre les préoccupations des acteurs et actrices du domaine FRI face à l'ampleur des mesures d'économies prévues. Il a montré aux parlementaires les répercussions négatives que l'on pouvait attendre d'une baisse disproportionnée des investissements dans le domaine FRI sur l'économie et la société suisses. Il les a également aidés à formuler des corrections ciblées sur le paquet de mesures.

Le Réseau FUTURE a notamment:

- régulièrement informé les membres du Parlement des répercussions des mesures d'allègement budgétaire dans le domaine FRI sur l'économie et la société suisses, et les a sensibilisés aux besoins des institutions de ce domaine. Il l'a fait en étroite collaboration avec le Team politique du réseau.
- organisé, le 11 février 2025, un point de presse commun des organisations partenaires sur le programme d'allègement budgétaire 2027. À cette occasion, des représentant-es des hautes écoles et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation ont mis en garde sur les conséquences de ces coupes budgétaires pour la place FRI suisse et l'économie nationale. Ils ont expliqué qu'un franc économisé par la Confédération entraînerait une perte économique pouvant atteindre cinq francs, et ont appelé le Conseil fédéral à renoncer à ces coupes budgétaires massives. Un **communiqué de presse** et une **prise de position commune** des hautes écoles suisses et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation sur le programme d'allègement budgétaire 2027 ont été transmis aux médias le jour-même.
- partagé le document de prise de position des organisations membres du Réseau FUTURE avec des organisations partenaires issues des milieux politiques et économiques, dans le cadre du processus de consultation.
- publié, le 3 mars 2025, dans la **newsletter** consacrée à la session de printemps des Chambres fédérales, un dossier spécial sur le programme d'allègement budgétaire 2027, et attiré l'attention sur les répercussions des mesures d'économie dans le domaine FRI sur le marché du travail et l'économie.
- organisé, le 5 mars 2025, une réunion dans le cadre de la table ronde FRI sur le thème du PAB27. Les organisations partenaires du Réseau FUTURE ont échangé avec des représentant-es de la formation professionnelle, de la formation continue, des associations économiques, des partenaires sociaux et des cantons. Les discussions visaient à identifier les intérêts communs des organisations participantes. Outre les organismes responsables du Réseau FUTURE, les organisations suivantes ont participé à la table ronde FRI : la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), l'Union syndicale suisse (USS), economie-suisse, scienceindustries, Swissmem ainsi que le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM).
- invité, le 17 mars 2025, les membres des Chambres fédérales à un échange informel au Palais fédéral avec des représentant-es des hautes écoles suisses et des organisations fédérales d'encouragement de la recherche et de l'innovation. Les discussions ont principalement porté sur les répercussions du programme d'allègement budgétaire 2027 sur le domaine FRI et, par conséquent, sur l'économie et la société suisses. Les organisations partenaires de FUTURE étaient représentées comme suit: Yves Flückiger (président des Académies suisses des sciences, a+), Marianne Bonvin Cuddapah (directrice générale d'a+), Michael Hengartner (président du Conseil des EPF), Gérald Walti (vice-directeur d'Innosuisse), Torsten Schwede (président du Conseil de la recherche du FNS), Angelika Kalt (directrice du FNS), Andrea Schenker-Wicki

En raison de la baisse prévue des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation dans le cadre du PAB 27, ces secteurs ne pourront plus remplir leur rôle de moteur de l'économie suisse. Chaque franc économisé par la Confédération dans ce domaine se traduit par une perte économique de trois à cinq francs.

1 = 5

- (rectrice de l'Université de Bâle et vice-présidente de swissuniversities), Crispino Bergamaschi (président de la direction de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, FHNW) ainsi que Martina Weiss (secrétaire générale de swissuniversities). Petra Studer, coordinatrice du Réseau FUTURE, a ouvert l'événement et conduit les riches échanges de connaissances et d'opinions. Treize parlementaires ainsi que deux membres de secrétariats de partis ont profité de l'occasion pour obtenir des informations de première main.
- remis le 1^{er} mai à l'Administration fédérale des finances une réponse détaillée à la consultation sur le projet de PAB27, en accord avec les prises de position des organisations partenaires. Dans ce courrier, le réseau a pris position de manière détaillée sur toutes les mesures concernant le domaine FRI.
 - actualisé régulièrement, au cours du premier semestre 2025, son plan d'action sur le projet de PAB27, et élaboré une position commune pour les organisations partenaires.
 - en juin 2025, à l'occasion de la session d'été, un échange approfondi a eu lieu avec les membres du Team politique sur la stratégie politique relative aux mesures touchant le domaine FRI.
 - précisé, le 24 juin, lors d'une réunion spéciale du comité, la stratégie commune des organisations partenaires concernées par le PAB27, et s'est mis d'accord sur les modifications souhaitées par le Parlement.
 - préparé, entre août et novembre 2025 et en étroite collaboration avec les organisations partenaires, les auditions des acteurs et actrices du domaine FRI devant les commissions de la science, de l'éducation et de la culture ainsi que les commissions des finances des deux Chambres.
 - organisé, le 4 septembre 2025, une nouvelle réunion dans le cadre de la table ronde FRI consacrée au PAB27 et à ses répercussions. Le cadre était le même que celui de la réunion du 5 mars 2025. Outre les organisations partenaires, ont participé à cette réunion : la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), scienceindustries, Swissmem et Interpharma.
 - consacré, en septembre 2025, l'éditorial de sa newsletter sur la session d'automne au PAB27. Dans cet éditorial, la conseillère aux Etats Eva Herzog, membre du bureau du Team politique du Réseau FUTURE, a appelé les Chambres fédérales à corriger les coupes budgétaires prévues par le Conseil fédéral pour les hautes écoles et les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation, afin de préserver l'excellence du pôle FRI suisse.
 - rencontré, en octobre et en novembre 2025, des membres de la CSEC-E et de la CdF-E afin de les informer des conséquences du programme d'allégement budgétaire 2027 et de proposer des modifications ciblées.
 - rédigé et envoyé, en octobre 2025, une lettre commune du conseil des EPF, du FNS, de swissuniversities et d'Innosuisse adressée aux membres de la CdF-E afin d'attirer l'attention sur les conséquences des mesures d'économie dans le domaine FRI.
 - publié, lors de la session de décembre 2025, un numéro spécial de la newsletter consacré au PAB27, comprenant un éditorial du conseiller aux Etats Matthias Michel, président du Team politique FUTURE. Il y a plaidé en faveur de corrections ciblées dans le plan financier 2027-2029 afin de garantir la sécurité de la planification dans le domaine FRI, et d'éviter un «stop-and-go». Cette même édition de la newsletter contenait un article expliquant les décisions de la CdF-E sur le PAB27, ainsi que des recommandations de vote détaillées pour le débat à venir au Conseil des Etats.
 - le 12 décembre 2025, lors de la session d'hiver, a, au nom des organisations membres de FUTURE, rédigé et envoyé un courrier aux membres du Conseil des Etats afin d'attirer leur attention sur les répercussions du PAB27 et de recommander de soutenir les différentes propositions majoritaires et minoritaires visant à apporter des corrections ciblées dans le domaine FRI.

- sensibilisé le public aux conséquences du plan d’allègement budgétaire dans le domaine FRI dans les newsletters électroniques des mois de janvier, février et juillet/août.

4.2

Horizon Europe: la Suisse est à nouveau pleinement associée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025

Pour les acteurs et actrices de l’éducation, de la recherche et de l’innovation en Suisse, le programme-cadre de l’UE pour la recherche et l’innovation (Horizon Europe) et le programme européen pour l’éducation (Erasmus+) revêtent une importance capitale. La Suisse ne pouvait plus participer au programme Erasmus depuis 2014. Après avoir également perdu son association complète au programme Horizon Europe en 2021, l’UE a subordonné la reprise de la participation de la Suisse à ces deux programmes aux progrès des négociations sur l’ensemble du paquet d’accords Suisse-UE (Bilatérales III).

Une première étape importante vers la reprise de la participation de la Suisse aux programmes de l’UE avait déjà été franchie en 2024. En décembre 2024, les négociations sur un troisième paquet d’accords bilatéraux entre la Suisse et l’UE ont été menées à bien sur le fond. Dans le cadre de ces négociations, l’accord sur la participation de la Suisse aux programmes de l’UE (accord de programme Suisse-UE/EUPA) a également été négocié: cet accord définit les conditions de la participation de la Suisse aux programmes de l’UE dans les domaines de l’éducation, de la recherche et de l’innovation. Concrètement, l’EUPA régit la participation de la Suisse aux programmes Horizon Europe, Euratom, ITER, Digital Europe (paquet Horizon) ainsi qu’à Erasmus+ et au programme de santé EU4Health. Compte tenu de la clôture effective prévue en 2024, la Commission européenne a annoncé dès décembre 2024 qu’elle activerait pleinement, à compter du 1^{er} janvier 2025, le régime transitoire jusque-là en partie applicable, au paquet Horizon pour l’année 2025. Ainsi, au cours de l’année sous

revue, les chercheuses et chercheurs ainsi que les actrices et acteurs de l’innovation en Suisse ont déjà pu participer à divers appels à projets des programmes «Horizon Europe», «Euratom» et «Digital Europe».

En ce qui concerne l’association provisoire et complète de la Suisse à Horizon Europe, Euratom et Digital Europe, la feuille de route était déjà clairement définie dès janvier de l’année sous revue. Une signature anticipée, en novembre 2025, de l’EUPA, qui fait partie intégrante du paquet global des Accords bilatéraux III, s’accompagnerait d’une association provisoire de la Suisse à ces programmes avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Toutefois, il fallait surmonter un autre obstacle au préalable. Les Chambres fédérales devaient approuver la contribution obligatoire à verser à l’UE en 2025 pour la participation de la Suisse au programme Horizon. Lors de la session d’été, elles ont alloué les 666 millions de francs nécessaires à cet effet dans le cadre du supplément I au budget 2025. En 2020, le Parlement avait déjà approuvé un crédit-cadre pour les années 2021-2027 dans le cadre du message relatif à l’association de la Suisse au programme Horizon. Le Conseil des Etats a soutenu le crédit supplémentaire en tant que premier conseil, et le Conseil national a confirmé cette décision. Les deux chambres ont rejeté les propositions minoritaires émanant de leurs commissions des finances, qui remettaient en question l’importance d’une association à part entière aux programmes de l’UE et considéraient comme suffisantes les mesures transitoires lancées par la Suisse pour atténuer les conséquences de la non-association entre 2021 et 2024.

Le 10 novembre 2025, le moment était enfin venu: le conseiller fédéral Guy Parmelin et la commissaire européenne Ekaterina Zaharieva ont signé l’EUPA à Berne.

Après quatre longues années d’exclusion, les scientifiques et les acteurs et actrices de l’innovation suisses ont enfin pu participer à nouveau pleinement aux appels à projets du programme Horizon. Une opportunité qu’ils ont déjà saisie avec succès au cours de l’année sous revue, avec par exemple plus de 50 projets financés par le Conseil européen de la recherche (CER).

Dans le cadre du PAB27, le Conseil fédéral avait proposé de réduire de 10% les contributions fédérales versées au Fonds national suisse (FNS) pour les années 2027/2028, représentant une économie totale de 270 millions de francs. De ce fait, le FNS n'aurait plus été en mesure de financer les postes de près de 1500 jeunes doctorants et doctorantes.

1,5
00

Le Conseil fédéral s'est également fixé pour objectif déclaré d'associer la Suisse au programme européen d'éducation Erasmus+. Les conditions d'une association à Erasmus+ à partir de 2027 ont été définies dans l'EUPA.

Etant donné que l'accord sur les programmes constitue un élément du paquet d'accords Suisse-UE dont l'application a été avancée, la participation à long terme de la Suisse à Horizon Europe et à Erasmus+ dépend directement du sort réservé à ce paquet d'accords. La consultation sur les Bilatérales III, à laquelle ont également participé les organisations partenaires du Réseau FUTURE, s'est achevée en octobre de l'année sous revue. Le Conseil fédéral devrait adopter le message à ce sujet à l'intention du Parlement au printemps 2026.

Le Réseau FUTURE a suivi ce dossier de près tout au long de l'année. Lors d'un événement durant une session et dans ses publications, il a souligné l'importance d'une association rapide de la Suisse aux programmes du paquet Horizon (en particulier Horizon Europe) ainsi qu'au programme européen d'éducation Erasmus+, et a rappelé les conséquences négatives de l'exclusion de la Suisse de ces programmes.

- En mars 2025, la conseillère aux Etats Tiana Angelina Moser, membre du Team politique du Réseau FUTURE, a souligné dans l'éditorial de la **newsletter consacrée à la session de printemps** que la participation à long terme de la Suisse à Horizon Europe dépendait de la décision que prendraient le Parlement et le peuple sur les Bilatérales III. Elle a également rappelé que les contributions obligatoires nécessaires à l'association doivent être approuvées chaque année par le Parlement dans le cadre du budget fédéral.
- En juin 2025, dans le cadre d'un événement organisé par le groupe parlementaire Formation, Recherche et Innovation à l'hôtel Bellevue Palace de Berne, le Réseau FUTURE a participé à la présentation d'une étude commandée par scienceindustries qui mettait en évidence l'importance considérable des programmes européens en matière d'éducation, de recherche et d'innovation pour l'économie suisse de l'innovation.
- Dans la **newsletter consacrée à la session d'été 2025**, la conseillère nationale Marie-France Roth Pasquier, membre du comité directeur du Team politique FUTURE, a rappelé dans son éditorial les avantages qu'apporterait aux jeunes une réassociation de la Suisse au programme Erasmus+. Dans l'article principal, le Réseau FUTURE a souligné que l'adoption du supplément I au budget constituait une condition préalable obligatoire à l'association de la Suisse aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE en 2025.
- Dans la **newsletter du Réseau FUTURE consacrée à la session d'hiver 2025**, le conseiller aux Etats Fabien Fivaz a souligné, dans son éditorial, l'importance des «Bilatérales III» pour la participation à long terme de la Suisse à «Horizon Europe» et aux programmes suivants, ainsi que pour son association à Erasmus+ à partir de 2027. L'article principal était également consacré à l'importance des «Bilatérales III» pour la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation. Dans la rubrique «Faits et chiffres», le Réseau FUTURE a montré à quel point les chercheurs et chercheuses suisses avaient déjà pu bénéficier des appels à projets de l'ERC au cours de l'année sous revue.
- Dans ses newsmails électroniques mensuels, le Réseau FUTURE a attiré l'attention sur ce dossier : en **mars** sur le crédit supplémentaire pour la contribution obligatoire à la participation de la Suisse à Horizon Europe en 2025, en **avril** sur l'accord de programme Suisse-UE/EUPA, en **mai** sur le crédit supplémentaire, en **octobre** sur les prises de position des hautes écoles suisses et des organisations d'encouragement de la recherche à propos des «Bilatérales III» et en **novembre** 2025 sur l'EUPA.

4.3

Budget 2026: des décisions conformes au message FRI 2025-2028

Lors de la session d'hiver 2025, les chambres fédérales ont adopté le budget 2026. Dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, les décisions des deux conseils correspondaient aux dispositions du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (message FRI 2025-2028).

Alors que le Conseil des Etats a adopté sans modification les postes budgétaires concernant le domaine FRI, le Conseil national s'est penché sur diverses propositions de minorité de sa Commission des finances (CdF-N). S'agissant de la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF, la Chambre basse a suivi la majorité de la CdF-N et a rejeté, par 123 voix contre 66, une proposition visant à réduire cette contribution d'environ 28 millions de francs. Concernant la contribution aux infrastructures du domaine des EPF, la minorité de la commission a retiré sa proposition de réduction. De même, le Conseil national a également rejeté, par 126 voix contre 63, une proposition minoritaire visant à réduire d'environ 14 millions de francs la contribution à Innosuisse. En outre, en matière de coopération internationale dans le domaine de la recherche, la Chambre basse a suivi la majorité de la CdF-N et a rejeté une proposition de réduction par 115 voix contre 73.

Le Conseil national a toutefois rejeté, par 124 voix contre 61 et 4 abstentions, les propositions d'une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) visant à augmenter les crédits destinés aux contributions forfaitaires versées aux cantons pour la formation professionnelle, aux contributions liées à des projets versées aux hautes écoles ainsi qu'aux institutions de recherche d'importance nationale.

Les postes de dépenses du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029 concernés par le programme d'allègement budgétaire 2027 sont restés en suspens, car les deux chambres n'ont examiné et adopté le PAB27 qu'en mars 2026.

Le Réseau FUTURE a suivi de près le processus parlementaire relatif au budget 2026, incluant le plan intégré des tâches et des finances 2027-2029. Il a entretenu des contacts réguliers avec les membres du Team politique FUTURE et mené un travail de sensibilisation auprès d'autres parlementaires. Dans ses newsletters de mars, septembre et décembre 2025, il a rappelé l'importance de la sécurité de la planification financière pour les acteurs et actrices du domaine FRI. Il a également abordé ce thème dans ses newsmails électroniques de février et de juillet/août 2025.

4.4

Les filières de bachelor intégrant la pratique inscrites dans la LEHE

Au cours de l'année sous revue, les hautes écoles spécialisées ont obtenu une base légale leur permettant de proposer les filières bachelor intégrant la pratique (PiBS) dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). Ces filières permettent aux titulaires d'une maturité de suivre un cursus de quatre ans dans une haute école spécialisée, tout en effectuant une partie pratique au sein d'une entreprise. Après le Conseil national lors de la session d'automne, le Conseil des Etats s'est prononcé, lors de la session d'hiver 2025, en faveur d'une base légale pour les PiBS dans la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Un alinéa doit par ailleurs être ajouté à la loi, stipulant qu'en cas d'effets «indésirables sur le plan de la politique de la formation», la conception des PiBS pourra faire l'objet de nouvelles négociations. Le Réseau FUTURE a abordé cette modification législative dans sa [newsletter de décembre 2025](#) et a recommandé aux Chambres fédérales d'ancrer les PiBS dans la LEHE.

4.5

Nouveaux compléments de titre pour la formation professionnelle supérieure

Au cours de l'année sous revue, les Chambres fédérales ont approuvé une modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Par cette modification, le Conseil fédéral souhaitait renforcer la visibilité et la réputation de la formation professionnelle supérieure. Une mesure centrale a consisté à introduire les compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômés du degré tertiaire B. Ces mentions visent à souligner que les diplômés de la formation professionnelle supérieure relèvent du degré tertiaire.

Par 105 voix contre 85 et 4 abstentions, le Conseil national a rejeté une proposition de minorité de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N), qui demandait l'introduction d'une appellation spécifique « Professional Bachelor » assortie de la mention de la discipline concernée lorsque le titre est obtenu dans le cadre d'une formation reconnue au niveau fédéral au sein d'une école supérieure spécialisée. Le Réseau FUTURE avait recommandé de rejeter cette proposition minoritaire.

La modification de la loi introduit en outre plusieurs nouveautés non contestées : le droit à la désignation « école supérieure », l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire et l'assouplissement des études postgrades. Les deux chambres ont adopté l'objet lors du vote final de la session d'hiver.

4.6

Investissements dans les start-up

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) souhaite améliorer les conditions de développement des start-up en Suisse. Au cours de l'année sous revue, elle a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser les obstacles qu'elles rencontrent et de proposer des mesures concrètes visant à encourager les investissements à ce niveau. Si la Suisse dispose d'un écosystème favorable à la création de start-up, la phase de croissance de ces jeunes entreprises reste un défi, selon la CSEC-E. Plusieurs facteurs, tels qu'un manque significatif de capital-risque et un marché intérieur limité, incitent les start-up à poursuivre leur développement à l'étranger. Ceci est un risque si la Suisse veut conserver sa capacité d'innovation et sa compétitivité. Le Conseil des Etats a adopté le postulat lors de la session d'été 2025. En raison de ce postulat, la motion « Création d'un fonds à l'innovation », qui poursuivait un objectif similaire, a été retirée. Le Réseau FUTURE a suivi de près ce dossier au cours de l'année sous revue et en a rendu compte dans sa [newsletter de juin 2025](#).

4.7

Renforcer le pôle pharmaceutique et biotechnologique suisse

Le Conseil des Etats a adopté par 45 voix contre 0 la motion « Renforcer la position de la Suisse en tant que pôle pharmaceutique et biotechnologique » de la conseillère aux Etats Eva Herzog (PS, BS). La motion encourage le Conseil fédéral à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie visant à renforcer la position de la Suisse en tant que pôle pharmaceutique et biotechnologique. Dans le contexte de la menace des droits de douane américains, il convient de préserver les intérêts de la Suisse afin

que les investissements dans la recherche et l'innovation des entreprises concernées continuent, à l'avenir, à être réalisés en premier lieu en Suisse. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) examinera ce dossier en janvier 2026. Le Réseau FUTURE a fait le point sur l'état d'avancement de cette initiative dans sa [newsmail électronique de septembre 2025](#) et continuera à suivre ce dossier.

4.8

Premières impulsions pour le message FRI 2029–2032

Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2029–2032 (message FRI 2029–2032) doit mieux tenir compte des nouveaux défis liés à la concurrence internationale en matière de science et de technologie. Lors de la session d'automne de l'année sous revue, le Conseil national a approuvé à l'unanimité un postulat en ce sens présenté par sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N). La Chambre basse charge ainsi le Conseil fédéral de montrer comment mieux tenir compte des enjeux scientifiques et technologiques dans les domaines de la production et de l'usage du savoir, ainsi que de la promotion du savoir suisse sur le plan international. Ce rapport doit contribuer à la préparation du message FRI 2029–2032. Le Réseau FUTURE a rendu compte de cette situation dans sa [newsmail électronique de septembre 2025](#).



300

60

En ce qui concerne Innosuisse (l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation), le Conseil fédéral prévoyait dans le cadre du PAB 27 une réduction de la contribution fédérale de plus de 30 millions de francs par an. Selon les estimations actuelles, cela aurait empêché le financement de plus de 60 projets innovants par année, menés conjointement par les milieux économiques et scientifiques dans des domaines tels que la numérisation ou la durabilité sociale et écologique.

Les activités du Réseau FUTURE en chiffres

Publishing

En complément des documents présentés dans le bilan politique, le Réseau FUTURE a rédigé et publié les documents suivants en 2025:

- 4 newsletters imprimées, de quatre pages chacune, contenant un éditorial, divers articles sur des thèmes d'actualité liés au domaine FRI, une infographie et des brèves.
- 1 édition spéciale de la newsletter imprimée sur le programme d'allègement 2027, de 3 pages, avec un éditorial, un dossier thématique et des recommandations de vote.
- 10 newsmails électroniques avec des infographies, des commentaires, les actualités du mois, des liens vers de nouvelles publications ainsi qu'un aperçu des rendez-vous importants.
- 4 programmes de session au format électronique, avec les dates auxquelles les objets parlementaires concernant le domaine FRI seront débattus au sein des Chambres fédérales.
- 4 comptes rendus de session au format électronique, résumant l'avancée des dossiers parlementaires importants pour le domaine FRI. Il contient également un aperçu des nouveaux objets déposés et des réponses données par le Conseil fédéral.

L'ensemble de ces publications est disponible en langue française et allemande.

Au 31 décembre 2025, 1'669 personnes étaient abonnées aux publications électroniques du Réseau FUTURE : 1'201 en allemand et 468 en français. Le nombre d'abonné-es a augmenté de 74 personnes au cours de l'année.

Le taux d'ouverture unique des publications électroniques du Réseau FUTURE s'élève à 60,2% en moyenne durant l'année sous revue. Il s'agit d'une hausse significative par rapport à l'année précédente (47,7% en 2024).

Monitoring et Webpublishing

Le Réseau FUTURE procède à une veille quotidienne des décisions, des événements et des actualités dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. En 2025, ces actualités ont fait l'objet de 157 news. Toutes ont été rédigées en français et en allemand puis mises en ligne sur le site web du Réseau FUTURE (www.reseau-future.ch).

En 2025, 4'163 internautes actifs ont consulté le site web du Réseau FUTURE, dont 11,6% étaient des utilisateur-trices récurrent-es. Le secrétariat utilise Google Analytics (GA4) pour la collecte des données d'utilisateurs.

Les objets politiques en cours sont réunis dans une liste de monitoring, préparée pour les représentant-es des organisations responsables et mise à disposition sur le site du Réseau FUTURE. En 2025, le Réseau FUTURE a concentré son monitoring sur les thématiques suivantes :

- Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération
- Programmes de l'UE et coopération internationale dans le domaine FRI
- Politique européenne de la Suisse
- Budget 2026 avec plan intégré des tâches et des finances 2027-2029
- Conseil scientifique dans le champ politique
- Relève académique
- Pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Introduction de titres complémentaires pour la formation professionnelle supérieure
- Filières bachelor intégrant la pratique (PiBS)
- Initiative populaire «Oui à un avenir sans expérimentation animale»
- Révision de la Loi sur le génie génétique
- Loi sur Movetia
- Loi de publication secondaire
- Diverses interventions au sein des Chambres fédérales portant sur des questions liées au domaine FRI

Séances

Le comité du Réseau FUTURE s'est réuni au cours de l'année sous revue à l'occasion de 7 séances ordinaires :

- le 15 janvier (en ligne),
- le 24 février,
- le 12 mai,
- le 24 juin, séance spéciale,
- le 26 août,
- le 25 septembre (en ligne)
- et le 27 novembre.

En 2025, la coordinatrice et le secrétariat du Réseau FUTURE ont échangé avec une série d'autres actrices et acteurs et organisations sur les thèmes d'actualité dans le domaine FRI. Outre les institutions du monde universitaire, de la recherche et de l'innovation, ils ont été en contact avec les représentant-es du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que d'autres départements fédéraux, de l'agence Movetia, des cantons, d'associations économiques, d'autres groupes d'intérêts ainsi que des secrétaires de partis. Par ailleurs, la coordinatrice et le responsable du secrétariat ont entretenu des échanges avec SwissCore ainsi qu'avec la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Impressum

© Réseau FUTURE 2026

Münstergasse 64/66

3011 Berne

T 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.netzwerk-future.ch